

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1973)

Heft: 252

Rubrik: Sucre de canne ou sucre de betterave : la Suisse à la traîne de l'Europe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sucre de canne ou sucre de betterave: la Suisse à la traîne de l'Europe

Du « satellitisme intellectuel » ! C'est par ces mots que M. Christoph Eckenstein, ancien directeur de la CNUCED et collaborateur du Département de l'économie à Berne¹ qualifie la position de la Suisse (et plus particulièrement celle des responsables de l'économie helvétique) au chapitre du développement des pays du tiers monde : « On ne fait que ce que les autres font. On ne s'engage pas activement pour satisfaire certaines demandes du tiers monde. On ne présente pas de nouvelles idées sur ce qui devrait être fait. »

Qui niera que les relations de la Suisse avec le tiers monde soient pourtant à l'ordre du jour ? Et particulièrement en cette période de dimanches sans essence. Naît le sentiment diffus de l'interdépendance des continents au point que, les véritables conséquences d'une pénurie de pétrole apparaissant peu à peu à l'opinion, un nouveau classement des mondes pourrait bientôt voir le jour : le tiers monde deviendrait le premier monde et vice et versa.

Le pétrole n'est du reste pas seul en cause : l'évo-

¹ Ces propos de M. Eckenstein ont été reproduits dans un des deux bulletins du Service d'information tiers monde (Neufeld 9, case postale, 3000 Berne 9) consacrés à la politique du sucre, et dont nous tirons l'essentiel des données et propositions développées ici.

1. Le marché mondial

Le marché mondial du sucre est extrêmement complexe. Sur les 77 millions de tonnes de la récolte de 1972/73, les 2/3 vont être consommés dans les pays producteurs eux-mêmes. Il y a donc ce qu'on appelle un marché interne important. Les 30 % seulement du sucre récolté dans le monde sont exportés et commercialisés sur le marché international. La moitié de ce sucre commercialisé est traité dans le cadre de marchés

préférentiels et garantis, régis par des accords. Le reste, donc environ 15 % de la récolte totale, est vendu sur le marché libre des bourses de Londres et New York. C'est ce reste qui définit les prix mondiaux pour le sucre.

Le marché international du sucre se divise en cinq catégories :

A. *L'Accord international sur le sucre (AIS)*. Le premier accord international sur le sucre a été signé en 1954, mais il ne fonctionne réellement que depuis 1968. Le but de cet accord est de

lution du prix des matières premières pèse sur l'économie mondiale tout entière. Et il est une denrée qui met en lumière de façon flagrante l'insuffisance de nos conceptions en matière de relations avec le tiers monde : le sucre. Trois données de base situent l'enjeu dont il sera question ici :

1. Pour les pays en voie de développement, le sucre est le principal produit agricole d'exportation après le café (produit de la vente en 1971 : 2,9 milliards de dollars) ;
2. Sur le marché du sucre se concurrencent le sucre de canne, produit dans les pays en voie de développement, et le sucre de betterave, provenant avant tout de l'Europe ; or, aujourd'hui, la demande de sucre est plus importante que la production : qui va s'imposer pour satisfaire les besoins nouveaux mis en évidence par la FAO pour les années 80 ? les betteraviers des pays riches ou les cultivateurs de canne du tiers monde ?

3. En Suisse, la production indigène de sucre est soumise à un régime assez sévère de la part de la Confédération, et ce produit tient une place importante parmi nos importations de produits agricoles ; notre pays a donc les moyens de faire pencher la balance.

stabiliser le prix du sucre, c'est-à-dire de le maintenir dans des limites fixées, et ceci par des mesures permettant de régler la quantité de sucre offerte sur le marché mondial. L'accord interdit aux pays membres importateurs d'acheter du sucre à des pays exportateurs non membres dès que le prix du sucre tombe plus bas que la limite inférieure prévue. Il touche 42 % des échanges mondiaux, mais moins de 15 % de la consommation mondiale. 33 pays exportateurs et 20 pays importateurs y participent (les USA et la CEE — des Six — ont refusé d'adhérer).

Le prix maximum prévu dans le cadre de l'accord a dû être élevé deux fois ces dernières années pour compenser la chute du dollar. De plus, depuis 1972, le prix du sucre sur le marché libre a été constamment en dessus du prix maximum prévu dans l'AIS.

Cette année, des discussions ont eu lieu entre partenaires pour réanimer l'accord. En vain : dès 1974, il n'y aura plus d'accord international sur le sucre.

B. *Accord interaméricain sur le sucre* : Les USA ont signé avec une série de pays latino-américains, ainsi qu'avec les Philippines, un accord sucrier spécial. Ces pays ont reçu la garantie d'un contingent fixe de 5 millions de tonnes. Ce qui signifie que les USA ont fixé leur degré d'auto-suffisance à 65 %.

C. *Accord du Commonwealth* : La Grande-Bretagne consomme annuellement environ 3 millions de tonnes de sucre. Elle produit 1 million elle-même et importe environ 1,8 millions de tonnes de 14 pays du Commonwealth. Excepté l'Australie, ces derniers sont tous des pays en voie de développement.

D. *Cuba et les pays du COMECON* : Les pays de l'est et Cuba ont un accord spécial. Le Comecon s'est engagé à acheter le sucre cubain dont les débouchés étaient pour la plupart bloqués. Les achats ne sont pas payés en devises : Cuba doit acheter d'autres produits jusqu'à contre-valeur du sucre exporté.

E. *Le marché libre* : 8 millions de tonnes environ sont commercialisées sur le marché qui n'est pas lié par des accords, qu'ils soient internes, bilatéraux ou multilatéraux. Le surplus de sucre de la CEE est vendu sur ce marché libre.

2. La force du Marché commun des Neuf

L'Europe élargie (les Neuf) est le premier producteur mondial de sucre, devant l'URSS, le Brésil, Cuba, les Etats-Unis et l'Inde. Au milieu des années 50, la CEE avait, en matière de sucre, un degré d'autosuffisance de 90 %, degré qu'elle éleva à 115 % en 1971. La CEE écoule ce surplus à l'étranger, entre autres en Suisse, en baissant ses prix artificiellement, par le moyen de subventions à l'exportation (restitutions), pour qu'ils deviennent concurrentiels sur le marché mondial. Ces subventions sont payées en partie par les prix plus élevés que les consommateurs du Marché commun doivent payer pour leur sucre.

Il faut souligner cependant que la CEE ne forme pas un bloc uni en matière de politique sucrière. S'affrontent en son sein deux groupes, divisés précisément sur la politique à mettre en place à l'égard du tiers monde.

Londres face à Paris

D'un côté, la Grande-Bretagne, qui a toujours importé une partie importante de sa consommation de sucre des pays du Commonwealth, et dont la production nationale a été restreinte en fonction des importations du tiers monde : les Britanniques, suivis du reste par les Danois, les Hollandais et les Allemands, sont partisans d'assurer aux pays en voie de développement associés à la CEE (africains et malgaches) et aux pays du Commonwealth des débouchés sur les marchés de l'Europe élargie.

De l'autre côté, les Français (dont le point de vue est partagé avec des nuances par les Italiens

et les Belges) qui alignent leur point de vue sur celui des betteraviers de l'hexagone et refusent catégoriquement la diminution de production qu'impliquerait un respect des intérêts du tiers monde.

La position française a jusqu'ici prévalu parmi ses partenaires européens, et ce débat interne retentit évidemment en Suisse, puisque si les pays en voie de développement pâtissent évidemment de l'appétit des betteraviers français, la Confédération helvétique, elle, en profite.

3. La Suisse à la botte de la CEE

En Suisse, pas de surproduction de sucre de betterave ! Ces quatre dernières années, la consommation suisse de sucre n'était couverte en moyenne que pour 21 % par les producteurs helvétiques. Selon l'arrêté fédéral sur l'économie sucrière de 1969, il n'est possible de cultiver des betteraves à sucre que sur 10 000 hectares. Ce même arrêté stipule que les deux sucreries d'Aarberg et Frauenfeld ne peuvent transformer que 500 000 tonnes de betteraves au maximum. Ces sucreries se trouvent dans une situation difficile ; car elles sont d'une part obligées de payer au paysan qui livre les betteraves un prix qui couvre ses frais de production, d'autre part elles doivent vendre le sucre en Suisse au prix du marché mondial, dicté de l'extérieur. Les pertes qui en résultent pour elles sont couvertes jusqu'à concurrence de 20 millions de francs par la Confédération.

Aujourd'hui la question se pose, en vue du nouvel arrêté sur l'économie sucrière qui doit entrer en vigueur dès novembre 1974, d'une extension de 20 % de la surface cultivée en betteraves (surface maximum portée de 10 000 ha à 12 000 ha) et d'une intensification de la transformation industrielle en sucre (nouveau maximum : 660 000 tonnes). Compte tenu des coûts (la culture des betteraves est celle

qui nécessite le plus de subventions par hectare), compte tenu de l'économie mondiale, cette extension ne s'impose pas. Elle est souhaitable pourtant du point de vue de l'agriculture suisse, car la culture des betteraves peut servir de compensation au recul de celle des pommes et de la production laitière, tout en influençant favorablement d'autre part la rotation des cultures.

Il reste que ces problèmes ne concernent que le cinquième de la consommation de sucre en Suisse. Les quatre cinquièmes restant proviennent de l'étranger. Et là, l'évolution des commandes helvétiques de ces dernières années tient de ce « satellitisme intellectuel » dénoncé par Ch. Eckenstein.

En 1966/67, un peu plus de 20 % de toutes les importations suisses de sucre provenaient des pays en voie de développement. Pour la période 1971/72, cette part était tombée à moins de 1 % (1972 : 0,7 %). En cinq ans, la CEE, dont la contribution a passé de 27 % à 71 % du total des importations dans notre pays, a donc éliminé le tiers monde du marché sucrier helvétique.

Si le tiers monde avait pu conserver la part des importations de sucre en Suisse qu'il avait au milieu des années 60, cela lui aurait rapporté pour l'année passée 28 millions de francs de revenus d'exportations. Ce qui correspond tout de même au quart de l'aide publique annuelle au développement accordée par la Confédération durant les années précédentes.

Explications officielles : économie de guerre, politique d'approvisionnement (la CEE bénéficie évidemment du réseau de transports européens par containers, liens commerciaux traditionnels avec la CEE, obligent ! Or l'on sait que pour beaucoup de pays du tiers monde qui en exportent actuellement des quantités insignifiantes, le sucre pourrait être à l'avenir un moyen de se défaire d'une dépendance trop unilatérale d'autres matières premières (comme le cacao, le café ou le thé) et de diversifier leur production.

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

4. Une solidarité réelle avec le tiers monde

S'impose dès lors de mettre en pratique notre solidarité avec les pays en voie de développement. L'expérience est réalisable sans léser les intérêts de l'agriculture suisse dont le contingent de production de sucre annuel ne serait pas modifié. H. Strahm, pour le Service de presse tiers monde ouvre des voies satisfaisantes et qui doivent encore être précisées :

A) Dans le cadre du système généralisé des préférences, il serait possible d'accorder aux pays en voie de développement des réductions sur les droits de douane. Et notamment, le droit de douane sur le sucre de 22 francs par quintal pourrait être *divisé en un élément protectionniste et un élément fiscal*, dont le premier pourrait être supprimé. Pour éviter dans ce cas une augmentation des pertes des sucreries (qui doivent constamment adapter leur prix de vente au prix du marché), la préférence pourrait être limitée à un certain contingent douanier (par exemple 50 % des importations).

B) Il vaudrait la peine d'examiner la possibilité d'introduire des *contingents d'importation* pour les importateurs, afin de les exhorter à un achat, au

moins partiel dans le tiers monde. Une telle mesure serait-elle possible sur la base de l'article 23 de la loi sur l'agriculture ? Elle n'enfreindrait en tout cas pas les règles de l'accord du GATT, mais bien, évidemment, celles du credo choyé de la philosophie commerciale libérale. Il faut toutefois reconnaître que quelques difficultés techniques apparaîtraient — bien que celles-ci ne soient pas insurmontables.

C) Pour terminer, une proposition aux organisations de notre pays qui veulent soutenir une vraie

Consommation de sucre par habitant en 1971

USA	50 kg
Suisse	47 kg
Europe	39 kg
Amérique latine	35 kg
Asie	10 kg
Afrique (sans l'Afrique du Sud)	8 kg

politique de développement : il serait possible d'encourager les *consommatrices* à acheter du sucre brut. Il est vrai qu'il n'est pas facile de changer des habitudes de consommation, mais le déclenchement d'un mouvement de *consommatrices* aurait également d'autres avantages, notamment celui d'engager à une responsabilité concrète face à des problèmes aussi compliqués que préférences, contingents et restitutions. Si elle vise à susciter cette responsabilité, une « politisation » du sucre à l'avenir est souhaitable.

René Leyvraz et le socialisme des années 20

René Leyvraz, journaliste et militant chrétien-social, vient de mourir et repose de son dernier sommeil au cimetière de Corbeyrier. C'est le moment de reprendre son premier livre « Les chemins de la montagne — Itinéraire d'un converti » (Librairie Bloud & Gay). Ce volume, tiré à 2200 exemplaires, est préfacé par l'abbé Charles Journet, devenu depuis lors le cardinal Journet.

Nous retiendrons de cet ouvrage quelques passages qui font revivre une période pas très lointaine de notre histoire régionale.

Elève de l'Ecole normale à Lausanne, R. Leyvraz affiche des opinions non conformistes. En voici les conséquences : « Après trois ans d'études, au seuil de l'examen préliminaire, alors que j'étais athée et socialiste au su de tous, je fus mandé au bureau directorial, où l'on s'efforça de me convaincre que je n'avais nulle vocation pour l'enseignement primaire. La modicité de mes ressources me fermait tout autre issue; on me sug-

géra de recourir à l'aide du Dr F... (probablement le professeur Forel, réd.) dont on me savait le disciple fervent. Je m'y refusai net, et fis valoir que l'école n'était en rien fondée à exiger de moi la moindre orthodoxie religieuse ou politique. Pour en finir, on fit intervenir la raison d'Etat, et je dus me rendre compte que mes pauvres récriminations ne me sauveraient pas. J'en fus blessé jusqu'au fond de l'âme. Comme je laissais paraître mon indignation, le directeur me répondit par ces paroles qui se sont gravées dans ma mémoire :

« Quand vous serez au pouvoir, vous autres socialistes, vous en ferez autant ! »

Inutile d'ajouter que Leyvraz échoua et fut congédié « muni d'un certificat des plus élogieux sur ma conduite, mon application, mon honnêteté... On y attribuait généreusement mon échec à un état maladif qui, en effet, m'avait entravé ».

En avril 1919 le « Droit du Peuple » devient quotidien. René Leyvraz entre au service du nouveau journal le 1er mars (après un stage à Berne, dans une agence de presse, et à « La Sentinelle ») : « Le 1er avril au matin, j'étais à mon poste. Près de moi ronflaient les machines, les redoutables mangeuses de « copie » qu'il me faudrait alimenter. J'étais seul, mon directeur (Charles Naine, réd.) se trouvant à Berne pour une session du Conseil national. La candide incompetence des camarades m'investissait d'une responsabilité démesurée. Journaliste d'un mois, je devais présider à la naissance d'un quotidien. Avec la complicité des ciseaux et du pot à colle, je fis des premiers numéros un fameux galimatias. Pourtant, après quelques jours, je parvins à mettre de l'ordre dans mes rubriques, et le « Droit du Peuple » prit, par degrés, figure de journal. Cela n'alla point du reste sans quelques bonnes fournées de récriminations. C'est le pain quotidien des journalistes. » Leyvraz quitte le « Droit du Peuple » le 1er septembre 1920. Il part alors enseigner le français dans un collège américain de Constantinople. Une année après il se convertit au catholicisme; il découvre la doctrine sociale de cette Eglise et